

# CHARTRE DE PARTENARIAT AGIR POUR LA JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE BREST METROPOLE OCEANE





# Charte de partenariat **AGIR POUR LA JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE BREST MÉTROPOLÉ Océane**



## **LES INSTITUTIONS CONCERNÉES**

- ▶ La Ville de Brest
- ▶ La Ville de Bohars
- ▶ La Ville de Gouesnou
- ▶ La Ville de Guilers
- ▶ La Ville de Guipavas
- ▶ La Ville de Plougastel
- ▶ La Ville de Plouzané
- ▶ La Ville du Relecq-Kerhuon
- ▶ Brest métropole océane
- ▶ Le Conseil Général du Finistère
- ▶ Le Conseil Régional de Bretagne
- ▶ L'Etat, représenté par Le Préfet
- ▶ La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère



# 1 / CE QUI FAIT SENS COMMUN

## A - DÉFINITION DE LA JEUNESSE

La jeunesse se définit comme la période de transition de l'enfance à l'âge adulte caractérisée par la mise en œuvre de différents processus d'acquisition des attributs de l'adulte. La jeunesse est plurielle et hétérogène et s'inscrit dans la dynamique des âges de la vie. Elle est marquée par le passage d'étapes importantes dans la construction de l'individu citoyen et autonome.

Age des possibles, des incertitudes et des expérimentations, des engagements et des choix, la jeunesse est une période d'apprentissage social des responsabilités, de construction de l'indépendance matérielle et de l'identité. Les jeunes apprennent à travers les relations à négocier leur place, à gérer des contradictions, à exploiter des ressources et à concilier désirs et contraintes. Il est donc question, d'une part, de développement d'une aptitude à s'approprier soi-même et à singulariser son identité et, d'autre part, d'une capacité à prendre sa place et à exercer ses responsabilités dans la société.

Il est proposé que la jeunesse soit définie ici comme la tranche d'âge « souple » de 16 à 30 ans, les plus jeunes étant pris en compte dans le cadre des Projets Educatifs Locaux avec lesquels une articulation devra être construite. En effet les questions de logement, d'autonomie financière, d'insertion professionnelle ou d'engagement familial sont plus pressantes à partir de la fin de la scolarité obligatoire.

*“LA JEUNESSE EST PLURIELLE ET HÉTÉROGÈNE ET S’INSCRIT DANS LA DYNAMIQUE DES ÂGES DE LA VIE.”*



# 1 / CE QUI FAIT SENS COMMUN

## B - POURQUOI TRAVAILLER EN COMMUN SUR LA JEUNESSE

### 1 - UNE VOLONTÉ COMMUNE D'AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

La jeunesse s'impose comme un facteur déterminant de dynamisme et d'avenir pour la cité. C'est une chance et un atout pour la métropole, territoire pertinent pour débattre et construire les modalités du vivre ensemble dans un espace partagé.

Il est impératif de construire des politiques publiques dynamiques, porteuses d'espoirs et d'avenir, permettant la promotion sociale des jeunes : valorisation et développement de leurs compétences, exercice et reconnaissance de leurs responsabilités, épanouissement personnel...

Les politiques destinées aux jeunes constituent désormais un des enjeux essentiels de cohésion sociale de la métropole. Si les plus significatives sont à cet égard celles de l'éducation, de l'emploi et l'insertion professionnelle, elles ne sauraient être pensées indépendamment de toutes celles qui contribuent à l'autonomie (logement, mobilité, santé notamment). Ainsi, une politique jeunesse n'est pas la somme de politiques sectorielles mais doit être conçue à travers une approche transversale.

Face à l'éclatement des politiques publiques en direction de la jeunesse, avec une multiplicité d'acteurs nationaux et locaux, cette question qui traverse tous les champs des politiques publiques nécessite, par souci de cohérence et d'efficacité,

pour être traitée dans sa globalité, la coopération des institutions concernées.

Dans un objectif de développement durable, s'intéresser à la jeunesse c'est avant tout la considérer comme une chance et un atout pour le territoire. Une action publique cohérente et transversale en direction des jeunes doit pouvoir s'articuler autour de valeurs fondamentales telles que la solidarité, la justice sociale, la prise en compte et le respect de tous, dans le cadre des compétences de chaque institution.

### 2 - UNE INSTANCE PERMETTANT DE MUTUALISER LES INITIATIVES

Cette charte a vocation à définir des objectifs partenariaux, en s'appuyant sur les politiques jeunesse des différentes institutions (charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne...) et les documents contractuels existants qui formalisent des priorités (Contrat urbain de cohésion sociale, Projets éducatifs locaux, Contrats éducatifs locaux, Contrat de territoire, Contrat de Pays, Contrats Enfance Jeunesse, ...).

C'est à la fois un espace de réflexion et d'échanges, regroupant les acteurs institutionnels concernés par la jeunesse, et un cadre d'action et de collaboration qui permet de faire du lien entre tous les partenariats stratégiques du territoire. Il ne se substitue pas aux politiques de chacun des partenaires mais permet de défricher certains chantiers définis en commun et de construire ensemble des actions transversales au bénéfice de la jeunesse, au travers des projets existants et à la croisée des politiques propres à chaque partenaire. Il constitue un enrichissement des approches de chaque acteur au plan local, comme à son niveau global d'intervention, et a vocation à évoluer en fonction de leurs priorités.

# 2 / ENJEUX ET OBJECTIFS REPÉRÉS POUR LE TERRITOIRE DE BMO

## ENJEU 1

### FAIRE DE BREST METROPOLE OCEANE UN TERRITOIRE ENCORE PLUS ACCUEILLANT POUR LES JEUNES

- ▶ Bien accueillir tous les jeunes,
- ▶ Mieux informer les jeunes pour favoriser leur accès aux ressources locales,
- ▶ Valoriser l'offre existante auprès du public jeune,
- ▶ Créer des temps forts d'animation.

## ENJEU 2

### RECONNAÎTRE LES JEUNES EN TANT QU'É CITOYENS ET SOUTENIR L'APPORT DE LEUR CITOYENNETÉ DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

- ▶ Soutenir, accompagner et valoriser l'engagement des jeunes,
- ▶ Ouvrir les horizons : construire une politique de développement de la citoyenneté européenne et favoriser la mobilité internationale,
- ▶ Soutenir l'expression des jeunes,
- ▶ Favoriser la participation des jeunes à la démocratie locale,
- ▶ Reconnaître les talents et les capacités d'innovation des jeunes.

## ENJEU 3

### ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

- ▶ Rendre les jeunes acteurs en leur proposant un parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle,
- ▶ Favoriser l'accès au logement,
- ▶ Améliorer l'adéquation entre le temps de la ville et le temps des jeunes,
- ▶ Inciter les jeunes à utiliser les transports en commun,
- ▶ Développer l'appropriation des usages du numérique,
- ▶ Sensibiliser tous les jeunes à leur bien-être physique, mental et social en leur donnant les moyens de devenir acteurs de leur santé.

## ENJEU 4

### CONSOLIDER LES INGREDIENTS DU « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

- ▶ Rendre accessible aux jeunes l'offre de loisirs éducatifs, sportifs et culturels,
- ▶ Conforter, développer sur les territoires une offre de loisirs adaptée pour tous les âges,
- ▶ Favoriser les démarches de cohésion sociale grâce à une pratique sportive et culturelle adaptée aux publics fragilisés,
- ▶ Intégrer une dimension de mixité dans les projets : entre générations, entre personnes valides et non-valides, entre filles et garçons, entre territoires,
- ▶ Prolonger la réflexion sur les usages de l'espace public,
- ▶ Travailler à une meilleure coordination et connaissance mutuelle des acteurs intervenant auprès de la jeunesse.



# 3 / GOUVERNANCE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT

IL EST PROPOSÉ  
DE CRÉER TROIS  
INSTANCES DE  
GOUVERNANCE  
DE LA CHARTE :

## UN COMITÉ DE SUIVI

- ▶ Il a pour fonction principale le pilotage politique de la charte de partenariat pour la jeunesse.
- ▶ Il rassemble les différentes institutions et se réunit une ou deux fois l'an.
- ▶ Il détermine les chantiers prioritaires, valide et évalue les expérimentations.

## UN COMITÉ TECHNIQUE

- ▶ Il assure l'organisation des chantiers et le suivi de leurs avancées afin d'en rendre compte au comité de suivi.

## DES GROUPES DE TRAVAIL

- ▶ Ils sont constitués par le comité technique pour chaque chantier.
- ▶ Ils auront pour mission d'assurer leur mise en œuvre.

# ANNEXE PROPOSITION DE CHANTIERS PRIORITAIRES 2012 - 2014

“S’INTÉRESSER À LA  
JEUNESSE C’EST AVANT  
TOUT LA CONSIDÉRER  
COMME UNE CHANCE  
ET UN ATOUT POUR LE  
TERRITOIRE”

## 1 / VALORISER LES PARCOURS DE LA JEUNESSE

*La jeunesse est une vraie richesse que les collectivités et institutions ont pour devoir et défi de révéler et d’accompagner alors que le thème de la jeunesse est souvent abordé de manière négative.*

### **A - Valoriser les expériences et les compétences des jeunes**

Les expériences menées et les compétences acquises hors du champ scolaire dans le champ informel (l’encadrement d’activités, la formation éducative, l’engagement bénévole, les chantiers de jeunes, l’action humanitaire, la solidarité et l’environnement, etc.) demandent à être valorisées et reconnues afin de constituer un atout supplémentaire, un tremplin pour une meilleure insertion sociale et économique.

### **B - Valoriser la créativité de la jeunesse**

Les collectivités et institutions peuvent donner un écho plus grand à la créativité, aux initiatives de la jeunesse, développer des synergies en travaillant à un rapprochement et une mise en commun des réflexions, des événements à destination de la jeunesse, voire des fonds d’initiative.

**C - Valoriser la place des jeunes dans nos propres institutions**, notamment en rendant celles-ci exemplaires dans la découverte des métiers, l’accès aux stages, l’apprentissage et l’alternance.

## 2 / AMÉLIORER LA COHÉRENCE DE L’INFORMATION : ACCESSIBILITÉ, LISIBILITÉ

*Les politiques jeunesse sont marquées au plan local par une grande dispersion et hétérogénéité des informations, des accueils, des dispositifs mis en œuvre. Cette dispersion constitue de fait un frein à leur lisibilité par les jeunes.*

### **A - Renforcer le partenariat entre les institutions autour des outils d’information et d’une meilleure coordination**

Il est nécessaire de permettre aux jeunes d’être mieux informés, mieux orientés et mieux accompagnés dans leur recherche d’information et leur parcours d’insertion dans la société.

### **B - Travailler collectivement à l’accès aux dispositifs de soutien aux projets jeunes**

Les dispositifs d’aides financières aux projets de jeunes sont nombreux et complexes et il est difficile de s’y retrouver. Des pistes de travail en commun doivent être envisagées.

**C - Structurer le soutien à la mobilité internationale** et travailler à une meilleure visibilité et lisibilité des aides et des dispositifs.

## 3 / APPORTER DES RÉPONSES AUX PROBLÉMATIQUES D’INSERTION PROFESSIONNELLE

*Tous les partenaires s’accordent pour dire que la question de l’insertion professionnelle des jeunes est un sujet prioritaire. En particulier, les jeunes en décrochage doivent faire l’objet d’un effort concerté des institutions.*

Il s’agit d’envisager une définition commune du décrochage, un état des lieux, puis une optimisation des réponses proposées aux jeunes.



# FAIT À BREST, LE



POUR LA VILLE DE BREST,  
LE MAIRE

FRANÇOIS CUILLANDRE



POUR LA VILLE DE GOUESNOU,  
LE MAIRE

MICHEL PHELEP



POUR LA VILLE DE GUIPAVAS,  
LE MAIRE,

ALAIN QUEFFELEC



POUR LA VILLE DE PLOUZANÉ,  
LE MAIRE,

BERNARD RIOUAL



POUR BREST MÉTROPOLE OCÉANE,  
LE PRÉSIDENT,

FRANÇOIS CUILLANDRE



POUR LE CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE,  
LE PRÉSIDENT,

JEAN-YVES LE DRIAN



POUR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DU FINISTÈRE, LA PRÉSIDENTE,

MARTINE STEPHAN



POUR LA VILLE DE BOHARS,  
LE MAIRE,

ARMEL GOURVIL



POUR LA VILLE DE GUILERS,  
LE MAIRE,

PIERRE OGOR



POUR LA VILLE DE PLOUGASTEL DAOULAS,  
LE MAIRE,

DOMINIQUE CAP



POUR LA VILLE DU RELECQ-KERHUON,  
LE MAIRE,

YOHANN NEDELEC



POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE,  
LE PRÉSIDENT,

PIERRE MAILLE



POUR L'ÉTAT,  
LE PRÉFET DU FINISTÈRE,

JEAN-JACQUES BROT

